

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 495 072

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 25807**

(54) Convoi routier, en particulier pour le transport de véhicules.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). **B 60 P 1/18, 3/07.**

(22) Date de dépôt 2 décembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 22 du 4-6-1982.

(71) Déposant : Société dite : LOHR SA, résidant en France.

(72) Invention de : Robert Lohr.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,
10, rue Jacques-Kablé, 67000 Strasbourg.

La présente invention concerne le domaine des véhicules de transport de charges, en particulier des convois porte-véhicules et a pour objet un convoi routier destiné à cet effet.

5 Actuellement, les convois routiers existants de ce type sont généralement constitués par un tracteur muni d'une sellette fixe pour l'accrochage de la semi-remorque.

Cependant, dans ces convois connus, le chargement et le déchargement de la plate-forme s'effectuent au moyen de rampes rabattables ou rapportées, et un abaissement en contact avec le sol de l'extrémité postérieure de la plate-forme est impossible à réaliser.

La présente invention a pour but de pallier ces inconvénients.

15 Elle a, en effet, pour objet un convoi routier, en particulier pour le transport de véhicules, caractérisé en ce que le tracteur est muni d'une sellette pouvant être basculée au moyen d'un organe moteur de manière à faire pivoter la semi-remorque autour de son essieu pour amener son extrémité 20 postérieure en contact avec le sol en vue d'un chargement ou d'un déchargement.

Conformément à une caractéristique de l'invention, la sellette est montée à articulation sur une extrémité d'un bras coudé dont l'autre extrémité est articulée sur le châssis du 25 tracteur, et l'organe moteur est constitué par un vérin hydraulique agissant sur ledit bras coudé.

L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence 30 au dessin schématique annexé, dont la figure unique est une vue en élévation latérale d'un convoi routier conforme à l'invention en position de chargement ou de déchargement.

Le convoi routier, en particulier pour le transport de véhicules, représenté au dessin annexé, qui est constitué 35 par un tracteur 1 et par une semi-remorque 2 reliée au tracteur 1 par une sellette 3, est caractérisé en ce que la sellette 3 peut être basculée au moyen d'un organe moteur 4, de manière à faire pivoter la semi-remorque 2 autour de son essieu 5 pour amener l'extrémité postérieure, munie de galets 6, en contact

avec le sol en vue d'un chargement ou d'un déchargement.

La sellette 3 est avantageusement montée à articulation sur une extrémité d'un bras coudé 7, dont l'autre extrémité 8 est articulée sur le châssis 9 du tracteur 1, et l'organe 5 moteur 4 est, de préférence, constitué par un vérin hydraulique fixé au châssis 9 et agissant sur le bras coudé 7, de préférence sur le côté portant la sellette 3.

L'organe moteur 4 pourrait également être constitué par un vérin à vis, ou par un autre organe de déplacement.

10 Conformément à une caractéristique de l'invention, pour éviter un pivotement accidentel de la sellette 3, le châssis 9 du tracteur 1 est avantageusement équipé d'une broche de verrouillage 10 munie d'une poignée de manoeuvre, ou commandée hydrauliquement ou électriquement, et s'engageant, en 15 position de transport, dans un perçage 11 du bras coudé 7.

Pour une adaptation du convoi routier à une utilisation en dépanneuse, la semi-remorque 2 peut être munie à son extrémité antérieure d'un treuil de hissage 12 à entraînement électrique ou hydraulique connu en soi.

20 Pour le chargement de la semi-remorque 2, le conducteur du tracteur 1 déverrouille le bras coudé 7 au moyen de la broche 10, puis actionne le vérin 4 qui fait pivoter le bras 7 autour de son articulation 8 sur le châssis 9. La sellette 3 est alors soulevée du châssis 9 et pivote vers l'avant du 25 tracteur en décrivant un arc autour de l'articulation 8, et entraîne dans son pivotement la partie antérieure de la semi-remorque 2, dont le plateau pivote à son tour autour de l'essieu 5 jusqu'à ce qu'il repose par ses galets 6 sur le sol. La semi-remorque 2 peut alors être chargée ou être utilisée comme 30 dépanneuse par actionnement de son treuil 12, puis le vérin 4 est actionné en sens inverse pour réaliser un pivotement du bras 7 dans sa position de repos où il est verrouillé au moyen de la broche 10. Pour le déchargement, le cycle de travail s'effectue de manière identique.

35 Grâce à l'invention, il est possible de réaliser des convois routiers pouvant être utilisés comme dépanneuses, en particulier des convois routiers légers permettant l'utilisation, notamment comme dépanneuses, de véhicules de 3,5 tonnes de PTAC ou de 4,850 tonnes de PTR pouvant être conduits sans permis

spécial.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue
5 de la constitution des divers éléments, ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Convoi routier, notamment pour le transport de véhicules, caractérisé en ce que le tracteur (1) est muni d'une sellette (3) pouvant être basculée au moyen d'un organe moteur 5 (4) de manière à faire pivoter la semi-remorque (2) autour de son essieu (5) pour amener son extrémité postérieure munie de galets (6) en contact avec le sol en vue d'un chargement ou d'un déchargement.

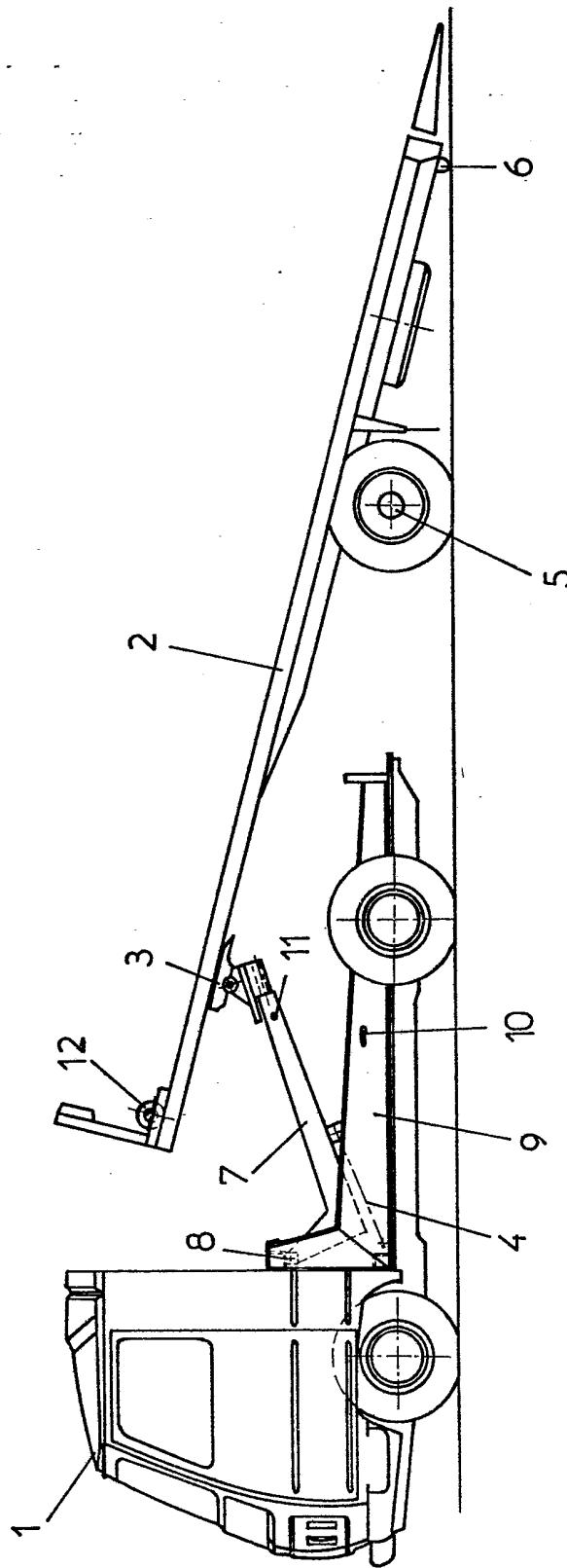
2. Convoi suivant la revendication 1, caractérisé en 10 ce que la sellette (3) est montée à articulation sur une extrémité d'un bras coudé (7) dont l'autre extrémité (8) est articulée sur le châssis (9) du tracteur (1), et l'organe moteur (4) est constitué par un vérin hydraulique fixé au châssis 9 et agissant sur le bras coudé 7.

15 3. Convoi, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'organe moteur (4) est constitué par un vérin à vis, ou par un autre organe de déplacement.

4. Convoi, suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le châssis (9) du tracteur (1) 20 est équipé d'une broche de verrouillage (10) munie d'une poignée de manœuvre, ou commandée hydrauliquement ou électriquement, et s'engageant dans un perçage (11) du bras coudé (7), en position de transport.

2495072

PL. UNIQUE



✓